

**SOCIÉTÉ  
PÉDAGOGIQUE  
GENEVOISE**

**SPG**

# **RAPPORT D'ACTIVITÉ**

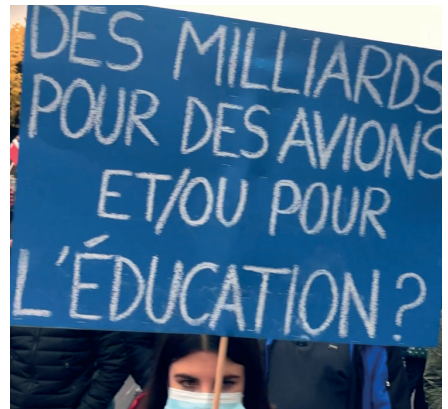
## **2020-2021**



# SOMMAIRE

|                                                                                                             |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| COMITÉ 2020-2021                                                                                            | 5  |
| Billet de la présidente                                                                                     | 6  |
| 1. Défenses professionnelles                                                                                | 9  |
| 2. Fonctionnement de la Société pédagogique genevoise                                                       | 10 |
| 2.1 Comité                                                                                                  | 10 |
| 2.2 Assemblée des délégué·es de la SPG                                                                      | 11 |
| 2.3. Commissions internes                                                                                   | 11 |
| 2.3.1. MDAS arts visuels (AV)                                                                               | 11 |
| 2.3.2. MDAS éducation physique (EP)                                                                         | 12 |
| 2.3.3. MDAS éducation musique/rythmique (EMR)                                                               | 13 |
| 2.3.4 Enseignement et éducation spécialisés                                                                 | 13 |
| 2.3.5. Coordinateur·trices pédagogiques                                                                     | 13 |
| 3. Rencontres avec les faitières et les partenaires institutionnels                                         | 14 |
| 3.1. Commission paritaire du statut (RStCE – B 5 10.04)                                                     | 14 |
| 3.2. Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)                                                | 15 |
| 3.2.1. Délégation DGEO – SPG                                                                                | 15 |
| 3.2.2. Bureau des associations                                                                              | 15 |
| 3.2.3. Commission de la formation de l'enseignement primaire                                                | 16 |
| 3.2.5. Commission des moyens d'enseignement et des fournitures école (COMEFE)                               | 17 |
| 3.2.6. Mathématiques, sciences de la nature et numérique (CEMSNN)                                           | 17 |
| 3.2.7. École&Culture                                                                                        | 17 |
| 3.2.8. Commission langues et cultures d'origine (LCO)                                                       | 18 |
| 3.3. Office médico-pédagogique (OMP)                                                                        | 18 |
| 3.3.1. Direction générale de l'OMP (DGOMP) – syndicats                                                      | 18 |
| 3.4. Département de l'instruction publique (DIP)                                                            | 19 |
| 3.4.1. Commission consultative de l'école inclusive et mise en œuvre du concept de la pédagogie spécialisée | 19 |
| 3.4.2. Commission paritaire FO18                                                                            | 19 |
| 3.4.3. Commission paritaire CO22                                                                            | 20 |
| 3.4.4. Groupes d'accompagnement de l'école numérique                                                        | 20 |
| 3.4.5. EP21                                                                                                 | 21 |

|                                                                                    |           |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 3.5. Syndicat des enseignant-es de Suisse romande (SER)                            | 22        |
| 3.5.1. Comité du SER (CoSER)                                                       | 22        |
| 3.5.2. AD du SER                                                                   | 22        |
| 3.5.3 Enseignement spécialisé                                                      | 22        |
| 3.6. Cartel intersyndical                                                          | 23        |
| 3.6.1. Bureau                                                                      | 23        |
| 3.6.2. Comité, AD et Assemblée du personnel                                        | 23        |
| 3.7. Fédération des enseignant-es genevois-es (FEG)                                | 24        |
| 3.8. Association genevoise des directeur-trices de l'enseignement primaire (AGDEP) | 24        |
| <b>4. Partenaires externes</b>                                                     | <b>25</b> |
| 4.1. Institut universitaire de formation des enseignant-es (IUFE)                  | 25        |
| 4.1.1. Groupe de coordination et assemblée de l'IUFE                               | 25        |
| 4.1.2. Commission technique stages et emploi                                       | 25        |
| 4.1.3. Commission technique enseignement FEP                                       | 25        |
| 4.1.4. Groupe maturité spécialisée (MSEP)                                          | 26        |
| 4.1.5. Enseignement stage et emploi MESP                                           | 26        |
| 4.2 Fonds d'entraide de l'enseignement primaire (FEEP)                             | 27        |
| 4.3 CPEG                                                                           | 27        |
| <b>5. Commissions et délégué-es</b>                                                | <b>28</b> |
| <b>6. Comptes</b>                                                                  | <b>32</b> |
| 6.1. Compte de résultat                                                            | 32        |
| 6.2. Bilan                                                                         | 33        |
| 6.3. Budget 2021-2022                                                              | 34        |
| 6.4. Rapport financier du fonds de lutte                                           | 35        |
| 6.5. Rapport des vérificateur-trices des comptes                                   | 36        |
| <b>7. Liste des acronymes</b>                                                      | <b>37</b> |



## COMITÉ 2020-2021



**Francesca  
Marchesini**  
présidente



**Corneel  
Mertens**  
vice-président



**Germain Thomas  
Rodriguez**  
trésorier



**Sonia  
Slama**



**Marion  
Avvenenti**



**Olivier  
Hinderberger**



**Olivier  
Baud**



**Céline  
Mazzon**



**Romain  
Iantorno**



**Marc  
Thévenoz**



**Florence  
Ortelli**

---

## SECRÉTARIAT



**Marie-Carmen  
Gastesi**



**Thibault  
Schneeberger**

---

## SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

14, boulevard Georges-Favon  
Case postale 5434  
CH-1211 Genève 11  
spg@spg-syndicat.ch  
Tél. 022 329 26 60

---

### Coordonnées bancaires

Société pédagogique genevoise · 1204 Genève  
CCP: 12-17996-3  
IBAN: CH96 0900 0000 1201 7996 3



# BILLET DE LA PRÉSIDENTE



---

## LE SOLILOQUE DES AUTORITÉS

La rédaction du rapport d'activité est l'occasion de revenir sur l'année écoulée. Cette année, plus que toute autre, l'exercice s'avère particulièrement délicat, tant cette dernière fût singulière. Au moment où je rédige ces lignes, il y a plus d'un an que nous apprenions la fermeture des écoles. Ce semi-confinement a fortement marqué nos esprits, tout comme les mois qui ont suivi. En effet, depuis la reprise en classes partielles le 11 mai 2020, les plans sanitaires se sont succédés et contredits, souvent transmis la veille à appliquer le lendemain. Si, par moments, des assouplissements ont pu être envisagés, le contexte scolaire est toujours resté particulièrement contraignant, sans toutefois jamais parvenir à protéger véritablement les enseignant-es, ni les élèves, les exposant par ailleurs tant au niveau physique que psychique. Les difficultés rencontrées sur le terrain ont systématiquement été minimisées par les autorités et le service du médecin cantonal (SMC). Ces derniers n'ont eu de cesse de clamer que tout allait bien dans les écoles grâce aux mesures de préventions sanitaires.

Depuis la rentrée, la fable d'une école en présentiel prétendument « normale » est racontée sans ses protagonistes. Afin de leur rendre la parole au sujet des différents plans sanitaires incohérents et dématérialisés, la SPG a lancé un sondage mi-décembre qui a rencontré un large succès. Grâce aux nombreuses réponses obtenues, elle a pu porter la voix des professionnel·les du terrain et communiquer avec le département et la direction générale autour de leur malaise, leurs frustrations, voire de leur souffrance. Ce sondage a notamment servi de levier pour que les dispositifs de continuité de l'enseignement ne puissent pas être utilisés pour augmenter la charge de travail des enseignant-es.

La fermeture des écoles en mars – événement historique s’il en est – soulignait par sa nouveauté, le caractère exceptionnel, endogène et particulier de la situation. L’effervescence suscitée a permis de nombreux échanges entre les professionnels, les différents partenaires et les familles et a même rendu – pour une courte période – à l’enseignant·e la place centrale qui devrait lui revenir dans la réflexion pédagogique. Toutefois, si cette période a fait couler beaucoup d’encre, depuis la rentrée en aout, un grand silence semble s’être abattu autour d’une école étiquetée « en présentiel », considérée donc comme normale. L’école fonctionnerait censément comme avant la pandémie. Même, si l’on peut se réjouir, de ne pas avoir eu à refermer les écoles, les élèves et les enseignant·es sont confronté·es au quotidien à une situation sans précédent, humainement complexe, voire problématique. Il a fallu trouver des nouvelles manières de collaborer pour que l’école puisse continuer à fonctionner, au détriment, parfois de son humanité. Le contexte sanitaire a un impact important sur la qualité de l’enseignement. Les enseignant·es doivent en effet travailler à la fois en présentiel et à distance pour gérer les quarantaines (individuelles et collectives), exigeant ainsi une adaptation logistique et organisationnelle constante, tributaire des aléas sanitaires. Les mesures y relatives modifient d’ailleurs significativement les conditions de travail et d’apprentissage. En effet, le port du masque s’avère être un facteur limitant dans le rapport à l’autre, un obstacle à la communication et même à l’enseignement. Presque toutes les activités considérées comme « non pédagogiques » ou « non essentielles » par les autorités (sorties, spectacles, réunions de parents) ont tout simplement été supprimées alors qu’elles font non seulement partie de l’école, mais constituent le cœur même du vivre ensemble. Le climat scolaire est donc profondément affecté et les conditions dans lesquelles enseignant·es et élèves doivent évoluer ne favorisent pas le dialogue.

Si cette année aura fortement marqué l’école au niveau des apprentissages et de la collaboration entre collègues, elle marquera aussi les relations entre les différents partenaires. Le mensonge entretenu par les autorités scolaires autour d’une école fonctionnant « normalement » leur ont permis de ne prendre aucune mesure pour soulager la pression exercée sur les élèves et les enseignant·es. Cette cécité complaisante permet surtout aujourd’hui aux politiques d’ignorer les importants besoins pédagogiques induits par le confinement et l’année qui a suivi. Il faudrait effet mettre à disposition urgemment d’importantes ressources pour compenser les écarts creusés entre les élèves par cette année d’épidémie.

Ne pas considérer de manière critique les difficultés rencontrées sur le terrain, qui ont échelonné cette année scolaire, juggle le débat, empêche de nommer la problématique et surtout dispense de trouver des solutions. Les enseignant-es sont laissé-es seul-es face à cette situation dont le caractère inédit est tout simplement nié par les autorités et les politiques. La non-reconnaissance des difficultés réelles du terrain dans ce contexte, explique probablement, au moins partiellement, l'absence totale de consultation des personnes exposées et concernées pourtant au premier plan au sein des écoles. Ce silence est une violence.

Néanmoins, cette année, la SPG aura réussi à démontrer qu'elle est représentative et capable de mobiliser, notamment dans le cadre des discussions autour d'EP21. En effet, en assemblée générale extraordinaire (AGE), elle s'est fermement opposée à ce projet qui aurait encore augmenté la charge de travail des enseignant-es. La DGEO a néanmoins souhaité sonder l'ensemble des collègues, remettant ainsi en cause la représentativité de la SPG, mais les retours des établissements ont confirmé la position de l'AGE. Si la pratique a pu questionner, elle aura au moins permis de rappeler qu'il n'est pas congruent de distinguer le syndicat des enseignant-es puisque la SPG, en tant que partenaire, les représente. Contourner le dialogue social n'aura donc servi qu'à faire perdre du temps et de l'énergie tout en altérant encore le rapport de confiance dans le cadre d'un partenariat déjà laborieux. Il est aujourd'hui primordial que le DIP et la DGEO rendent enfin aux enseignant-es le rôle qui leur revient de droit en reconnaissant leur expertise et leur légitimité à se positionner en tant que professionnel-es.

Dans le cadre de cette crise sanitaire, la SPG a porté et fait entendre la voix des enseignant-es pour nuancer le soliloque des autorités scolaires. Une voix que l'on a essayé de réduire au silence en vain puisque la publication de notre sondage a eu de bons échos au niveau cantonal et national permettant d'établir des liens avec des associations d'enseignant-es d'autres cantons, notamment le Tessin. Si nous devons donc ne retenir qu'une leçon de cette expérience ce serait le besoin impératif de rester soudé-es et solidaires car même lorsque nous sommes épuisé-es et à bout de force, ensemble nous sommes plus toujours plus fort-es.

**Francesca Marchesini**

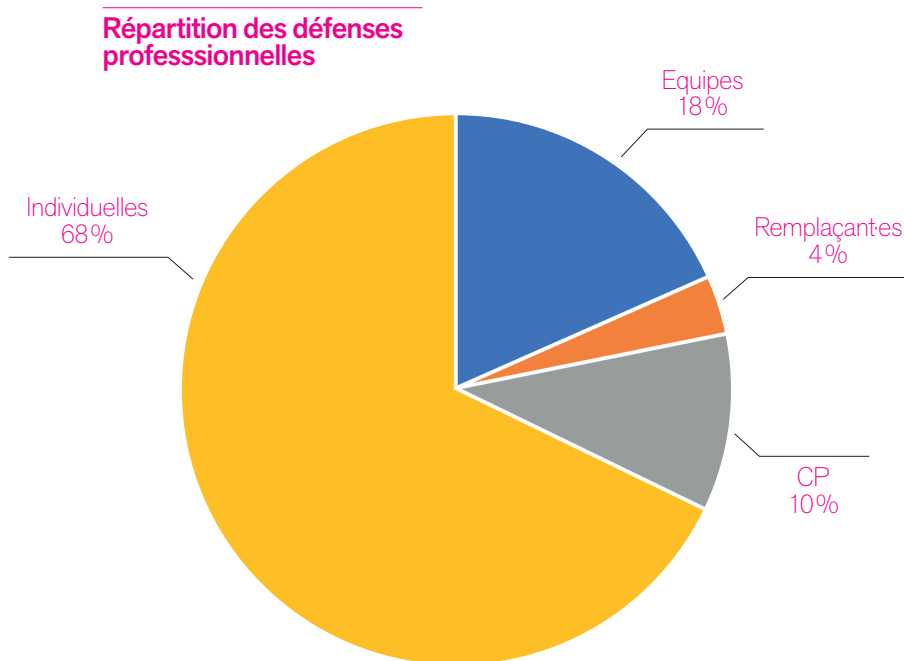


# 1. DÉFENSES PROFESSIONNELLES

La SPG - principalement en la personne de sa présidente - a soutenu 30 enseignant-es et quatre équipes. Ces indications ne prennent pas en compte les temps de préparation des séances et les entretiens téléphoniques avant et après les séances. Ainsi, la SPG a été présente lors de 60 séances aux ressources humaines (RH), à la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et dans les établissements. Elle a donc consacré quelque 120 heures à ces défenses individuelles.

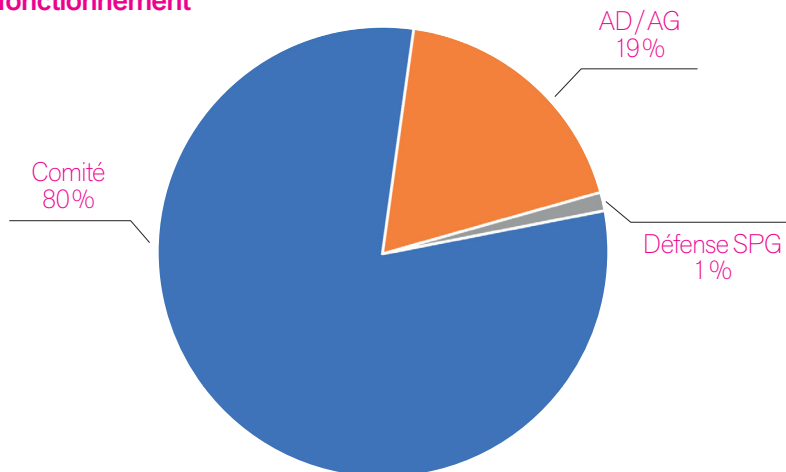
La SPG a également soutenu des équipes d'écoles, voire d'établissements, et les a accompagnées lors de 16 séances. Elle a donc consacré plus d'une trentaine d'heures à ce type de défense professionnelle. Enfin, la SPG a également soutenu cette année les coordinateur-trices pédagogique (CP) à qui elle a consacré près d'une vingtaine d'heures.

Pour chaque séance, il faut compter en moyenne 2 heures de préparation. La SPG a ainsi cette année consacré près de 350 heures aux défenses professionnelles.



## 2. FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

Répartition du fonctionnement



### 2.1 COMITÉ

Le comité a dû assurer la gestion de problématiques relatives à la crise sanitaire et faire face à différentes contraintes. Il s'est malgré tout réuni de manière régulière grâce aux nouvelles technologies pour piloter les différents dossiers d'actualité. Afin de renforcer sa présence, le comité a procédé à l'engagement d'un nouveau secrétaire syndical à 30%. Ceci a permis d'être plus visible sur les réseaux sociaux, de varier les plateformes de communication et d'être plus offensif médiatiquement. Par ailleurs de nouveaux membres ont rejoint le comité en cours d'année. Les membres du comité ont également participé aux différentes séances avec les autorités et les partenaires, aux rencontres avec la conseillère d'État et aux auditions par les commissions du Grand Conseil. De plus, le comité a défendu les intérêts des enseignant-es, notamment dans les groupes de travail sur EP21 ou lors de séances portant sur le plan de protection sanitaire. (cms)

---

## 2.2 ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉES DE LA SPG

L'année qui vient de s'écouler a été pour le moins particulière. Elle a néanmoins débuté normalement avec une assemblée en présentiel au mois de janvier. L'AD a alors discuté des 196 postes supprimés au DIP suite à la votation du budget 2020 par le parlement et des actions à entreprendre pour expliquer au public ce que cela implique. Il y a eu une prise de position suite au manque de réponses concernant les revendications en lien avec les conditions de travail. Puis l'assemblée de mars 2020 a dû être annulée, le temps pour le bureau d'organiser la suivante en visioconférence. Chacun·e a joué le jeu de manière exemplaire. L'AD a passé beaucoup de temps en discussions autour de l'école à distance et des demandes parfois abracadabrantesques de la DGEO. En automne, un regain d'espoir a permis de débiter l'année scolaire avec une AD en présentiel le 1er octobre... pour mieux repartir en visioconférence pour celle du 17 novembre. L'AD a voté à la quasi-unanimité le fait de suivre la mobilisation du Cartel inter-syndical contre des baisses de salaires envisagées par le Conseil d'État. Cette année, l'AD a également accepté d'engager un secrétaire syndical afin de d'apporter un soutien au comité. (Le bureau)

---

## 2.3. COMMISSIONS INTERNES

### 2.3.1. MDAS arts visuels (AV)

En raison de la pandémie, la commission interne MDAS AV ne s'est pas réunie cette année. Il est prévu qu'elle se réunisse en visioconférence d'ici la fin de l'année scolaire. Cette année encore, les MDAS arts visuels n'ont pas eu accès à un équipement informatique dans leur classe. La possibilité de pouvoir dialoguer avec ses interlocuteurs·trices à travers un moyen numérique est pourtant essentielle depuis le début de la pandémie Covid-19 (visio-conférence, travail à distance, etc.).

Une lettre co-signée par l'ensemble des MDAS EP/EMR/AV va être envoyée à la DGEO pour demander un équipement informatique pour toutes et tous les MDAS. (cmn)

### 2.3.2. MDAS éducation physique (EP)

La commission interne des MDAS EP a commencé l'année par la finalisation du rapport d'évaluation des formations DAS (diplôme de formation continue) MDAS pour les enseignant-es en période probatoire (EPP) à l'IUFE. Si les enseignant-es de ce comité ont fait le maximum pour intégrer les remarques et les critiques des collègues qui ont dû récemment suivre cette formation, tant la DG que l'IUFE ont cherché à minimiser les problèmes liés à ces DAS obligatoires pour être confirmé-e dans sa fonction. Le décalage entre les concepts théoriques enseignés à l'IUFE et la réalité du terrain dans les écoles primaires a montré qu'une majorité des enseignant-es EPP n'est pas satisfaite de la formation actuelle.

Le rapport d'évaluation de la formation CAS SP (certificat de formation continue en soutien pédagogique) a permis de prendre en compte les remarques des premières volées et correspond assez bien aux attentes des participant-es, malgré un programme de formation très important. Le retour de la pandémie du coronavirus à l'automne a demandé une attention particulière aux différents plans de protection publiés par le SSEJ et leur application sur le terrain. La fermeture des piscines a obligé les MDAS EP à s'adapter à la situation sanitaire. Une enquête interne a permis de montrer comment les MDAS EP se sont organisé-es dans leurs écoles. Quelques MDAS EP sont allé-es enseigner à l'extérieur lorsque les salles de gymnastique étaient déjà prises, mais cette solution était tributaire des conditions météo. Les grandes écoles avec une seule salle de gymnastique à disposition ont été pénalisées. Heureusement que les fermetures des bassins de natation l'ont été sur une période limitée. Dernier point sur lequel la commission interne a dû se pencher : EP21. Cette proposition de 29ème période aurait un impact très négatif sur la fonction de MDAS EP : augmentation de la pénibilité (gestion de classe) alors qu'il y a déjà eu une augmentation de 26 à 28 périodes en 2014 ; aucune garantie par la DGEO que cette 29ème période serait bien dévolue aux MDAS EP et non pas à un autre projet qui fait partie de la même enveloppe budgétaire, voire pire, à compenser l'augmentation du nombre d'élèves. (vdg/mbly)

### 2.3.3. MDAS éducation musique/rythmique (EMR)

La commission avait déjà alerté sur l'isolement des MDAS-EMR dans les écoles et sur le manque d'équipement informatique les concernant. Cette année, la fermeture de certaines salles des maître-esses creuse les inégalités et cause des difficultés aux MDAS-EMR qui, n'ayant pas de local personnel, doivent parfois prendre leur pause de midi dans leur voiture et se connecter aux réunions via leur smartphone. Le plan de protection occasionne aussi une adaptation importante des MDAS-EMR au niveau de leur enseignement. Après l'expérience de « l'accueil minimum » en mai 2020 et les contraintes « masque/chant/flûte/orchestre », les MDAS-EMR tiennent à garder des missions qui restent dans leur champ de compétence. La commission a organisé 4 séances « bons trucs » dans l'année, ouvertes à l'ensemble des MDAS-EMR. Chacun·e en est ressorti·e reboosté·e et moins seul·e. (ebn/mes/mgd/mmi/cprg)

### 2.3.4 Enseignement et éducation spécialisés

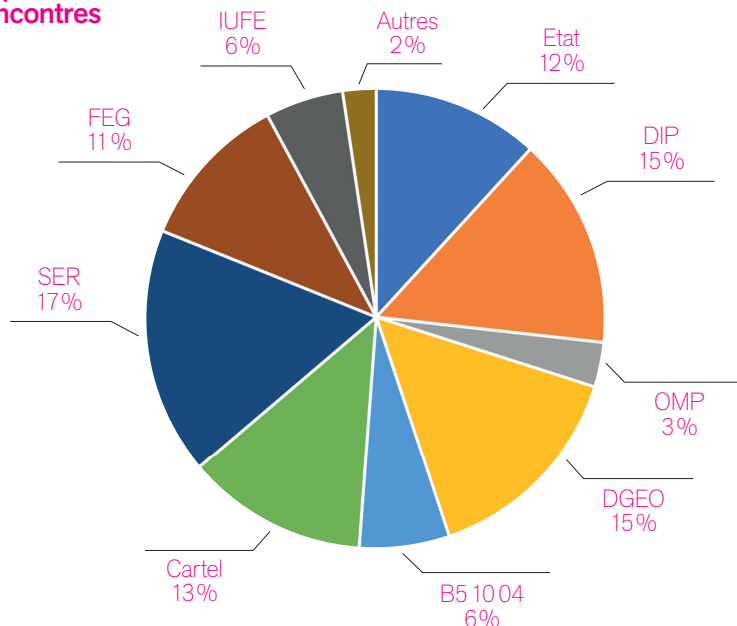
La commission interne s'est réunie à cinq reprises. D'une part elle a préparé les ordres du jour des séances avec la direction et, d'autre part, abordé les dossiers ouverts tels que les équipes pluridisciplinaires, le projet éducatif individualisé (PEI), les besoins des différents dispositifs, etc. ainsi que les questions récurrentes telles que le mépris du partenariat social, les décisions unilatérales prises par la direction de l'OMP, l'absence de consultation et l'enlisement des dossiers (horaires des dispositifs, indemnités des responsables, etc.). Le report systématique du débat sur la mission de l'OMP, la tenue d'assises sans cesse renvoyées – ou même abandonnées à ce jour – plongent le personnel dans un flou peu rassurant, peu propice à garantir une forme de pérennité de l'enseignement spécialisé et de ses dispositifs. (obd/afz)

### 2.3.5. Coordinateur·trices pédagogiques

Le rattachement physique et hiérarchique des coordinateur·trices pédagogiques d'établissement (CP-E) a été entériné par la DGEO et rendu effectif à la rentrée scolaire 2020. Un recours en justice a été déposé. Cette procédure est conduite par un avocat mandaté par la SPG au nom du collectif des CP-E syndiqué·es, avec le soutien du comité et de la présidence. Des groupes de travail au sein de la DGEO se penchent actuellement sur l'avenir des CP-E. Même si des efforts ont été consentis par la DGEO pour lever certains non-dits, les CP-E restent peu informé·es et non consulté·es dans ces processus. (fsn)

### 3. RENCONTRES AVEC LES FAITIÈRES ET LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Répartition des rencontres



#### 3.1. COMMISSION PARITAIRE DU STATUT (RSTCE – B 5 10.04)

Avec la suppression de tous les postes au budget 2020, la conseillère d'État avait refusé l'an passé de s'engager dans un accord sur l'emploi avec le corps enseignant. Le compromis proposé par la SPG avait pourtant recueilli l'aval de toutes les organisations, sauf de l'UNION, et ce veto a suffi comme prétexte pour ne rien signer en 2020-2021. Ce précédent a des conséquences pour le personnel. Ainsi, le département, malgré les postes inscrits au budget 2021, refuse à nouveau de s'engager en 2021-2022 et a proposé un pseudo projet d'accord – sorte de texte acratopège – dégoulinant de bienveillance mais dont la vacuité rend sa signature inutile. Pour la SPG, la garantie que le taux d'activité occupé soit reconduit à la rentrée pour les collègues qui en font la demande est à la fois légitime et primordiale, et le louvoiement du DIP n'est pas admissible. (fmi/obd)



---

## 3.2. DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE (DGEO)

### 3.2.1. Délégation DGEO – SPG

Lors des quatre rencontres qui ont eu lieu, les discussions ont notamment porté sur les plans de protection sanitaires. La SPG a ainsi obtenu un assouplissement de certaines mesures jugées impraticables (notamment sur la distance sociale) afin que ces plans de protection ne puissent être utilisés contre les enseignant-es. Le dispositif de la continuité pédagogique a également été beaucoup discuté afin qu'il ne puisse augmenter la charge de travail des enseignant-es. Le manque d'équipement numérique dans les écoles et les carences en termes de formation ont également été relevés et vivement critiqués. La SPG s'est notamment fermement opposée au principe même d'un enseignement à distance qui permettrait d'évaluer des notions « enseignées » pendant les quarantaines des élèves. Le projet EP 21 a également constitué une thématique majeure dans les discussions avec la DGEO, qui s'est achevée par un refus de la poursuite du projet de la part du corps enseignant. Le directeur général a également proposé une rencontre afin de parler des directions d'établissement problématiques. La SPG continue à assurer le suivi de ces situations. Un groupe de travail concernant le cadre cantonal sur les tenues vestimentaires a également été constitué. Il ne s'est réuni qu'une seule fois, mais les discussions doivent se poursuivre l'année prochaine. (mai/fmi)

### 3.2.2. Bureau des associations

Le bureau des associations ne s'est réuni qu'une fois cette année, en visio-conférence, au mois de novembre. La séance a été présidée par le directeur général. Elle a essentiellement tourné autour des changements induits par la pandémie dans le cadre de la relation famille/école. Au niveau des rencontres avec les enseignants, la FAPEO et la SPG regrettent fortement que le choix de rencontre en présentiel ou en distanciel soit du ressort de chaque direction d'établissement avec des différences marquées d'une école à l'autre. Au niveau des évaluations, la FAPEO demande que le corps enseignant soit plus attentif au contexte Covid-19, il y a encore de trop nombreuses épreuves chaque semaine et ce malgré un contexte de travail complexe. La SPG souligne qu'à ce jour aucun allègement des programmes n'a été opéré et ce malgré un temps important consacré aux gestes barrières. Pour le directeur général, ce point devra être repris en commission pédagogique.

La FAPEO et la SPG relèvent également de nombreuses difficultés liées aux équipements numériques des familles et des enseignant·es. Les outils de visioconférence, par exemple, nécessitent des caméras qui ne sont pas encore déployées dans tous les établissements du primaire. Le service des finances annonce que les commandes sont passées mais qu'il y a aujourd'hui rupture de stock sur ce type d'équipement. Il y aura à terme, une caméra par ordinateur. La SPG rappelle qu'à ce jour de nombreux collègues ne sont toujours pas équipé·es d'ordinateurs (MDAS, ECSP, éducateur·trice, infirmier·ère). (ohr)

### 3.2.3. Commission de la formation de l'enseignement primaire (COFOEP)

La COFOEP s'est réunie trois fois cette année, le 2 novembre, le 14 décembre et le 15 mars. Lors de ces trois rencontres, la SPG a regretté que toutes les formations en présentiel aient été annulées sans possibilité de transformer certains cours en distanciel. Elle a également souligné que les problèmes techniques liés à l'implémentation de Webex ont passablement mis à mal les établissements en compliquant fortement les moments d'échange de pratiques. Elle a demandé, conjointement aux directions d'établissement, un report des temps de formation d'établissement de cette année vers l'année prochaine. La DGEO n'entre pas en matière. La SPG regrette fortement que les économies réalisées cette année dans le secteur de la formation ne soient pas rétrocédées aux écoles sous forme d'une augmentation des temps de formation. De nombreux recyclages sont prévus ces prochaines années (fait religieux, mathématiques, PER éducation numérique, MER français, etc.) la SPG alerte sur la surcharge de travail que cela pourrait induire pour les enseignant·es et la charge de travail que cela représente pour les CP qui ne pourront pas se mobiliser pleinement dans les établissements. En raison du nombre de cours annulés cette année, le catalogue de cours pour la rentrée prochaine est inchangé : pas de cours prévu en présentiel avant janvier 2022. Des formations autour de l'utilisation des outils numériques sont envisageables pour les enseignant·es qui en auraient besoin. Ce n'est pas le domaine d'activité du SEM, il faut se tourner vers l'OPE. Le SFCEO peut répondre à ce type de demande si besoin.

Pour l'introduction du PER EdNum, un COPIL a été constitué. L'EPFL, les HES ainsi que le TECFA et la faculté des lettres de l'UNIGE travaillent en collaboration pour monter le dispositif de formation qui sera validé par la CDIIP. (ohr)

### 3.2.5. Commission des moyens d'enseignement et des fournitures école (COMEFE)

La COMEFE ne s'est pas réunie en avril comme prévu. La séance du mois de novembre a eu lieu. La CCA reporte pour cette année les projets prévus. Les crayons gris Caran d'Ache seront en bois suisse brut. La gouache de la marque Lascaux va être introduite en plus de celle de Caran d'Ache. Les plumiers bleus vont être remplacés par des plumiers en bois au cycle élémentaire (CE) pour commencer (les gommes ne s'y colleront pas). Les plaques de polystyrène expansé (Sagex) seront remplacées par du carton nid d'abeilles alvéolaire. Le délai actuel de retour de marchandises qui est de trois mois va passer à un mois. Il a été relevé des soucis avec l'aiguisage des ciseaux et de la qualité problématique des nouveaux étaux. La SPG a demandé de rééquilibrer les budgets entre le CE et le CM avec moins d'achats par FOURSCOL et plus de crédit enseignant. Le service des finances n'est pas opposé d'en parler avec le SEE. (foi, mss, mjas, vnl, ape)

### 3.2.6. Mathématiques, sciences de la nature et numérique (CEMSNN)

Cette année, aucune rencontre n'a été prévue. De nouvelles séquences genevoises de sciences seront prochainement publiées sur le site des disciplines EP, concernant les phénomènes naturels et techniques. (abpr)

### 3.2.7. École&Culture

Pour sa première année à École&Culture en tant que conseillère culturelle, Anouk Fürst souhaitait pouvoir rencontrer les membres de la commission en présentiel plutôt que par écrans interposés. Les normes sanitaires n'ont pas permis la tenue des réunions prévues. La situation exceptionnelle a engendré un travail important pour E&C (annulations, reports) et un retard inhabituel sur le planning de la programmation. Lors de l'appel à projets, plus de 160 dossiers (nouveaux et anciens) ont été soumis à E&C, sans compter les propositions des théâtres Am Stram Gram et des Marionnettes. Ainsi, la commission a été sollicitée au printemps 2020 pour évaluer la pertinence d'environ 40 nouveaux projets, tous domaines confondus. (ctan)

### 3.2.8. Commission langues et cultures d'origine (LCO)

Cette commission, réunie une seule fois en septembre 2020, se nomme dès à présent Réseau pédagogique LCO. Il comprend 34 membres, représentant 27 langues. Lors de cette rencontre, le point essentiel a été la présentation du nouveau modèle de fonctionnement entre la DGEO et les organismes LCO. Dorénavant, chaque membre devra signer une convention de collaboration pour offrir des cours LCO, renouvelable tacitement d'une année à une autre, et un avenant pour les projets dépassant le cadre de la convention. (grz/cwz)

---

## 3.3. OFFICE MÉDICO-PÉDAGOGIQUE (OMP)

### 3.3.1. Direction générale de l'OMP (DGOMP) – syndicats

Les séances entre les syndicats (SIT, SPG, SSP) et la direction ont continué à être préparées dans les intervalles par la commission interne. Avec seulement trois séances prévues sur l'année, la direction montre le peu d'intérêt qu'elle accorde au partenariat social. D'ailleurs, il est piquant de remarquer qu'elle ne propose aucun point à mettre aux ordres du jour, se contentant de biffer ceux proposés par les syndicats quand cela ne lui convient pas, et en demandant systématiquement des précisions alors que pratiquement toutes les explications sont disponibles vu que les requêtes sont récurrentes devant l'absence de réponse. L'accord sur les modalités d'organisation de la rentrée 2021 a fait les frais du refus de la conseillère d'État de s'engager véritablement et de signer un accord sur l'emploi digne de ce nom. Seul un calendrier subsiste et ne présente aucune vraie garantie. Comme d'habitude, hélas, les remaniements se font à la dernière minute au prétexte d'impondérables qui servent à justifier le défaut de consultation. Les prévisions d'effectifs des élèves de l'enseignement spécialisé, souvent présentées à la hausse au dernier moment, sont-elles vraiment impossibles à établir ? (obd)

---

### 3.4. DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA FORMATION ET DE LA JEUNESSE (DIP)

#### 3.4.1. Commission consultative de l'école inclusive et mise en œuvre du concept de la pédagogie spécialisée

Le projet de « Règlement sur la pédagogie spécialisée » (RPS), élaboré à marche forcée avec les partenaires à la rentrée 2019, et destiné à remplacer le RIJBEP (règlement sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés – C 1 12.01) n'a plus refait surface en 2020. Quelques informations ont finalement été livrées en février 2021 : le RPS serait à bout touchant et le texte servirait également de concept cantonal de pédagogie spécialisée. Des différends subsistaient toutefois à la fin des travaux en décembre 2019 mais le département ne semble pas enclin à les discuter. Les travaux de la commission ont surtout consisté à poursuivre le tour d'horizon des différents dispositifs qui touchent au projet d'école inclusive (accueil primo-arrivant-es) ainsi que des points de situation sur la PES (Procédure d'évaluation standardisée : 664 dossiers à la rentrée 2020). (obd)

#### 3.4.2. Commission paritaire FO18

La formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) découle de l'article 194 de la constitution genevoise, adoptée en 2014. Le mandat de la commission avait été prolongé l'an passé car la mise en place nécessitait des ajustements constants, à discuter avec les partenaires. Toutefois, probablement à cause de la pandémie, les travaux sont restés en suspens, les séances ont été annulées et la commission ne s'est pas réunie. L'évaluation des stages par rotation, du projet pilote qui vise à éviter le décrochage entre l'ES I et l'ES II pour les élèves en difficulté de 11ème, et l'éventuelle prolongation de la formation obligatoire jusqu'à 25 ans dans l'idée d'augmenter le taux de jeunes obtenant une certification (l'objectif national fixé par la CDIP est de 95% des jeunes de 25 ans), etc. seront à reprendre. (obd)

### 3.4.3. Commission paritaire CO22

Le projet, lancé par la conseillère d'État à l'automne 2019, se précise lentement. Les grands axes discutés cette année : mixité, parcours en 2 ans, solutions pour les élèves en grandes difficultés, options, orientation, effectifs de classe. La SPG doit une fois de plus constater un projet peu ambitieux qui n'aura que peu d'impact sur la 8P puisqu'a priori, le niveau des élèves continuera à être déterminé au primaire. (fmi)

### 3.4.4. Groupes d'accompagnement de l'école numérique

La SPG participe à trois groupes de travail autour du numérique, un groupe « Conseil numérique », un groupe « Accompagnement du programme numérique » et enfin un groupe partenarial « Outils numériques ». Ces trois groupes sont coordonnés par le secrétariat général.

#### *Groupe Conseil numérique*

Le groupe « Conseil numérique » s'est rencontré une fois le 27 janvier pour faire le point sur les différents projets EO & ESII en lien avec le PER éducation numérique (PER Ednum) dont la version définitive est désormais validée. Les trois projets de loi (PL) liés au PER Ednum sont brièvement présentés (PL connectivité, PL équipements et PL environnement numérique). Un MER sera proposé aux enseignants généralistes qui prendront en charge l'apprentissage de cette discipline. La SPG s'inquiète sur le nombre de changements envisagés ces prochaines années qui risquent de mettre à mal les enseignant-es. De plus, le contexte Covid-19 oblige d'envisager des recyclages et des formations en distanciel et actuellement la connectivité et le manque d'équipement (WIFI, caméras, ordinateurs MDAS, ...) posent de nombreux problèmes qui risquent de péjorer la mise en œuvre des nouveaux projets du DIP. La SPG demande que « Petit-Bazar » soit à nouveau ouvert aux élèves en quarantaine. Le Secrétariat Général est conscient de ces nombreuses difficultés et dit y travailler. Le SEM s'engage à trouver des solutions aux questions posées par la SPG.

#### *Groupe Outils numériques*

Le groupe partenarial « outils numériques » s'est rencontré deux fois, le 3 et 31 mars. La secrétaire générale a ouvert la première séance en demandant au groupe de travailler sur une analyse de besoins en lien avec les objectifs d'apprentissage

du PER Ednum. Les besoins en équipements des établissements scolaires sont à réfléchir pleinement, ce qui implique également les besoins des MDAS pour le primaire par exemple, pour répondre à une interrogation de la SPG. Ce groupe ne parle pas de l'équipement des élèves mais exclusivement de celui des écoles et des classes. La mise en œuvre du PER Ednum démarrera par une phase pilote en 1P/2P à la rentrée 2021 et se terminera avec les 7P/8P à la rentrée 2025. Les équipements doivent couvrir les 3 axes du PER Ednum : la science informatique, les usages et les médias. Un plan de formation du corps enseignant est à élaborer. La SPG souligne le fait que les écoles doivent pouvoir bénéficier d'un soutien de proximité du même type que les assistants techniques du CO. Elle rappelle qu'actuellement les équipements en place ne sont pas satisfaisants (wi-fi, photocopieuses couleurs, caméras, etc.). D'autre part la SPG souligne qu'il faudra reprendre la dotation horaire des différentes disciplines, car l'ambition du PER Ednum ne pourra pas se contenter de la seule période de Formation Générale.

### *Groupe Accompagnement numérique*

Le groupe « accompagnement numérique » s'est rencontré une seule fois le 28 janvier. Cette séance de travail a repris l'ensemble des points développés déjà lors de la séance du 27 janvier dans le groupe « Conseil numérique ». La SPG a rappelé une fois de plus les difficultés liées aux problèmes d'équipement, de connexion, et d'accompagnement des équipes enseignantes dans les établissements primaires, qui ne bénéficient pas d'assistant-es techniques ou d'enseignant-es déchargé-es pour soutenir leurs collègues. (ohr)

### *3.4.5. EP21*

Après avoir consacré de nombreuses heures l'année dernière au GT horaire scolaire, et ayant abouti au constat qu'il était impossible de modifier l'horaire scolaire de manière satisfaisante en respectant le cadre réglementaire et légal, la SPG a accepté de poursuivre la réflexion dans le cadre d'un nouveau groupe intitulé EP21. Le mandat du groupe n'ayant pas été modifié, l'exercice s'est à nouveau avéré frustrant et a abouti au paquet où le DIP a essayé d'échanger la note unique de français, une évaluation semestrielle et une réduction de l'horaire de l'élève contre l'augmentation d'une période de l'horaire de l'enseignant-e. Afin de se prononcer sur ce projet, la SPG a convoqué une AGE qui s'y est opposée massivement. Suite à ce refus et celui de la FAPEO, le DIP a préféré prononcer le statu quo pour la rentrée 21 et annoncé que de nouvelles discussions débuteraient prochainement. (fmi)



---

## 3.5. SYNDICAT DES ENSEIGNANT·ES DE SUISSE ROMANDE (SER)

### 3.5.1. Comité du SER (CoSER)

La crise du coronavirus a fortement impacté les activités du SER et de ses associations membres en 2020. Le CoSER s'est toutefois réuni régulièrement en visioconférences ou en présentiel selon les normes en vigueur. Afin de suivre l'évolution de la situation sanitaire notamment dans le contexte scolaire de nombreuses réunions extraordinaires ont été planifiées.

Le SER a été très présent dans les médias tout au long de la crise, mais son activité ne s'est pas arrêtée à la publication de communiqués de presse. Il a eu des échanges avec ses partenaires, en particulier LCH. Il a écrit aux deux conférences, soit la CDIP et la CIIP, pour lui faire part de ses préoccupations, mais aussi au Conseil fédéral. La CDIP a été contactée en commun avec LCH pour l'informer, notamment de nos préoccupations par rapport aux élèves en difficulté ou en décrochage pour diverses raisons et ce déjà, au début du mois d'avril.

La forte implication du SER lors de cette crise a montré le rôle important qu'il a en tant que faitière. Le SER ressort grandi de cette crise, qui a aussi permis d'améliorer le fonctionnement interne en utilisant de nouveaux outils et façons de travailler. (fmi)

### 3.5.2. AD du SER

Pour des raisons sanitaires, l'Assemblée des délégué·es du SER, prévue le 24 avril 2021 a dû être annulée. Rendez-vous donc le 4 septembre 2021 à Delémont.

### 3.5.3 Enseignement spécialisé

La commission de l'enseignement spécialisé est le groupe de référence du SER pour la pédagogie spécialisée. L'un des mandats de cette commission est d'organiser la journée de l'enseignement spécialisé (JES) qui se déroule tous les trois ans. La prochaine journée était initialement prévue en janvier 2021 mais, au vu de la situation sanitaire, elle a dû être repoussée en janvier 2022. La thématique traitera de l'aspect « multi-outils » de l'enseignant·e spécialisé·e et visera à doter tous les participant·es d'outils et de moyens concrets d'action selon les

besoins des élèves avec lesquels ils ou elles travaillent. Le deuxième mandat de cette commission est de faire remonter au comité du SER les différentes problématiques rencontrées par les cantons romands en termes de pédagogie spécialisée. (sto)

---

## 3.6. CARTEL INTERSYNDICAL

### 3.6.1. Bureau

La mobilisation du personnel durant l'automne 2020, malgré les difficultés à tenir des assemblées et à organiser des manifestations et des grèves au vu du contexte sanitaire, a été exemplaire. Elle a obligé le Conseil d'État à renoncer à la coupe linéaire de – 1% dans les salaires. L'augmentation annuelle a toutefois été biffée au profit des maigres postes inscrits au budget 2021, les partis gouvernementaux s'étant mis d'accord pour sacrifier les salaires des employé·es de la fonction publique, alors qu'ils applaudissaient pour leur engagement au front durant la pandémie ! Le rapport de forces établi permettra au Cartel de faire valoir sa position sur les nombreux dossiers qui émergent en 2021 : grille salariale, évaluation des fonctions (projet G'Evolve, suite à l'abandon de SCORE) ; assurance perte de gain (APG) ; projets de loi visant à modifier la répartition de la cotisation employé·e – employeur des caisses de prévoyance (CPEG, police TPG) ; les attaques contre le statut (modifications du RPAC et refonte de la LPAC) ; l'amélioration du fonctionnement de l'administration cantonale ; le projet de budget 2022 ; etc. Les mois à venir seront chargés ! Le bureau se réunit entre chaque comité et coordonne les consultations, auditions, actions, et répond aux sollicitations quotidiennes des collègues et du Conseil d'État. (obd)

### 3.6.2. Comité, AD et Assemblée du personnel

La SPG s'est positionnée, au sein du comité du Cartel et de l'assemblée des délégués du Cartel, contre le budget 2021 soumis par le Conseil d'État le 17 septembre 2020. La SPG a soutenu, par ailleurs, la candidature d'Olivier Baud à la présidence du Cartel. Tout au long des rencontres ponctuelles entre les représentants du bureau du Cartel et la conseillère d'État, la SPG s'est opposée à toute négociation détériorant le salaire des employé·es de la fonction publique. Notre association a veillé à faire respecter la résolution du 6 octobre 2020 adoptée durant l'assemblée générale du Cartel.

Si la baisse salariale de 1% a été abandonnée par le Conseil d'État et que la suppression des annuités a été votée par le Grand Conseil, le projet de loi sur une nouvelle répartition de participations entre employeur·euse et employé·e pour la prévoyance n'a pas été voté. Des rencontres avec les partis politiques ont été demandées pour évoquer la nécessité de maintenir le statu quo. Il convient finalement de relever que la SPG a soutenu la mise en place d'une initiative fiscale cantonale dans laquelle des mesures ont été édictées afin de ne pas faire peser sur la fonction publique les répercussions financières de la pandémie et rétablir une justice fiscale. (rio/ssa)

---

### 3.7. FÉDÉRATION DES ENSEIGNANT·ES GENEVOIS·ES (FEG)

La FEG est la faïtière des enseignant·es genevois·es. Elle se réunit environ une fois par mois et rencontre généralement la conseillère d'État quatre fois par année. Ces rencontres ont permis de faire savoir à la conseillère d'État le refus du projet EP21. La SPG a aussi fait savoir son refus de la tenue correcte obligatoire dans le cadre scolaire. Les rencontres FEG ont par ailleurs permis d'aboutir à un accord sur l'emploi qui a été soumis à la conseillère d'État. La SPG et la FAMCO ont milité pour que les enseignant·es soient vaccinés prioritairement. (mai)

---

### 3.8. ASSOCIATION GENEVOISE DES DIRECTEUR·TRICES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (AGDEP)

La SPG et l'AGDEP se rencontrent généralement deux fois par année. Pour des raisons sanitaires, ces rencontres n'ont pu avoir lieu cette année. Une date de rencontre est néanmoins prévue fin avril 2021.

## 4. PARTENAIRES EXTERNES

---

### 4.1. INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES ENSEIGNANT·ES (IUFE)

#### 4.1.1. Groupe de coordination et assemblée de l'IUFE

La SPG a pris part aux séances en faisant acte de présence. (rio)

#### 4.1.2. Commission technique stages et emploi

Plusieurs séances ont été annulées cette année. Il a été discuté toutefois d'un outil à créer afin de pouvoir faire une évaluation des formateur·trices de terrain par les étudiant·es. L'université et les représentant·es SPG sont favorables à l'idée. Il reste à déterminer encore sous quelle forme cette évaluation va être proposée. Il a évoqué notamment une évaluation au regard des profils de compétences d'accompagnement des FT. L'outil serait utilisé pour analyser les spécificités des FT en étant mis à jour régulièrement. Pour voir si ce projet est réalisable, l'idée serait de pré-tester ce dispositif avec des FT volontaires avant de généraliser l'outil. Une journée de réflexion concernant notamment l'accueil en établissement des nouveaux et nouvelles engagé·es est organisé. Ce projet, qui aura lieu pour la première fois fin avril, a été pensé par les FU et les CP afin de réfléchir à l'accueil des nouveaux et nouvelles enseignant·es dans le métier ainsi qu'à leur accompagnement.

Cette commission avance plutôt lentement, peut-être en raison du manque de régularité et de planification des séances. Le fait que les PV ne soient pas toujours mis à disposition rend le suivi difficile. (cgn/tez)

#### 4.1.3. Commission technique enseignement FEP

La thématique du « numérique à l'école » a été poursuivie, réunissant des représentant·es du DIP, SEM, SPG, direction d'établissement, étudiant·es, FEP et TECFA. Les différents partenaires ont présenté des travaux effectués ou encore en cours de recherche dans ce domaine lors des cinq rencontres, nourrissant les discussions.

Des travaux sur le rapport au numérique ont été présentés : compétences avec un nouveau genre (le texte intelligent) et le sentiment de compétence chez des élèves du cycle 3. Des exemples de changements de pratiques dans certaines classes lors du confinement ont été énoncés par les DIR-E (Graasp, Vidéo MDAS sport, lectures enregistrées pour la DE). La SPG a exposé des exemples d'activités suite au confinement (rallye lecture numérique en classe sur tablette, essais de classe inversée). Elle a relevé que l'efficacité des changements de pratiques dans les exemples cités était due à l'expertise numérique de collègues enseignant-es collaborant-es à l'interne. Le SEM constate que les enseignant-es se sont principalement formé-es à Graasp pour la transmission des documents à 90%, et 20% pour créer des espaces de rendu et de discussion avec les élèves. Actuellement seul un cinquième des classes genevoises peut bénéficier de tablettes. Le SEE a présenté un calendrier pour l'introduction du PER éducation numérique à l'EP et un projet pour l'équipement des écoles.

Les échanges ont été très appréciés par les différents partenaires. La DGEO a relevé que cette commission permettait une communication efficace entre les partenaires et que beaucoup d'informations lui étaient très utiles car elle recevait peu de retours du terrain. (abpr)

#### 4.1.4. Groupe maturité spécialisée (MSEP)

La SPG n'a pas pu être représentée dans le cadre de cette commission.

#### 4.1.5. Enseignement stage et emploi MESP

La commission se réunit environ cinq fois par année. Les participant-es représentent la MESP, l'IUFE, la DGEO, les employeur-ses potentiel-les ainsi que les professionnel-les. Il s'agit essentiellement d'établir un lien entre les différentes instances, de communiquer sur les admissions en formation initiale, l'organisation des stages et l'attribution des places. De par les réflexions partagées, les échanges, il s'avère que l'accompagnement des futur-es enseignant-es spécialisé-es gagne en qualité. (ffx)

---

## 4.2 FONDS D'ENTRAIDE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (FEEP)

Suite à la pandémie, l'AG a été déplacée à plusieurs reprises, pour finalement se dérouler en décembre 2020 ; c'est pourquoi vous lisez des nouvelles de 2019. Le comité s'est réuni 9 fois. Il a traité 17 demandes, dont 11 nouvelles et 6 anciennes, venant d'enseignant-es et d'animatrices du parascolaire. La somme prêtée a été de 222'675 CHF, en légère diminution par rapport à 2018. Martine Francart a quitté la présidence et a passé le relais à Nicole Schlaepi. Pierre Flamand a quitté le poste de trésorier et Germain Thomas Rodriguez a repris les cordons de la bourse. De sincères remerciements sont adressés à Martine et Pierre pour leur engagement et leur professionnalisme. A ce jour, le comité, assurant le suivi et le bon fonctionnement du fonds se compose de 7 personnes, toutes très actives, et qu'il convient de remercier vivement. Sur le site de la SPG se trouvent des informations sur le FEEP. (nsi)

---

## 4.3 CPEG

Une Assemblée des délégué-es extraordinaire (ADE) s'est tenue le 11 juin 2020 et un vote a porté sur un nouvel article LCPEG 46A pour que la décharge des membres du comité soit inscrite dans la loi. Les assemblées des 2 septembre 2020 et 24 février 2021, tenues en vidéoconférence, se sont prononcées sur les modifications de la loi instituant la caisse de prévoyance de l'État de Genève (LCPEG – B 5 22), notamment sur la mise en conformité de la LCPEG au regard de la modification de l'art 47A LPP. Toutefois, les votes de l'ADE, malgré les résultats très nets, restent indicatifs et n'ont donc pas vocation à modifier les décisions prises. Ainsi, le nombre de délégué-es va passer de 200 à 100 et le comité se composera de 19 membres au lieu de 20 (9 représentant-es des salarié-es et 9 représentant-es de l'employeur, plus un-e représentant-e des pensionné-es qui aura une voix consultative). (obd)

## 5. COMMISSIONS ET DÉLÉGUÉ·ES

### ORGANES DE LA SPG

---

#### Comité SPG 2020-2021

Francesca Marchesini (présidente),  
Corneel Mertens (vice-président), Germain  
Thomas Rodriguez (trésorier), Marion  
Avvenenti, Olivier Baud, Olivier Hinderberger,  
Romain Iantorno, Céline Mazzon, Florence  
Ortelli, Sonia Slama, Marc Thévenoz

---

#### Membres de l'Assemblée des délégué·es (AD) de la SPG

Marie-Hélène Althaus, Marie-José Andres,  
Camille Anzévi, Christiane Aref, Aurélie  
Babey, Charlotte Barazzone, Laurence  
Barblan, Christine Valentin, Marie-Léa Baulet,  
Francisco Beccera, Mesmere Berecketeab,  
Christelle Berner, Chantal Besse Colomar,  
Laurence Blanc, Danielle Blaser, Christophe  
Bogensberger, Mélanie Bolay, Vânia  
Brandenberger Conus, Katja Breda, Zoé Burgy,  
Stéphanie Cattani, Katia Chablaix, Carine  
Chappot, Anouk Cochard, Elisa Cominetti,  
Chantal Cominoli, Baptiste Comte, Géraldine  
Court, Nadia Cunado, Marjorie De Chastonay,  
Catherine Dechevrens, Nicole Degoumois  
Boesiger, Sandrine Degoumois, Naomi Del  
Vecchio, Valérie Delez Emery, Julia Di Dio,  
Bernadette Doenni Schawalter, Sabine  
Doessegger, Caroline Dombre, Joëlle Donnier,  
Njila Dos Santos Pinto, Emilie Droux, Vincent  
Duding, Sabrina Duhoux, Fabienne Dupin De  
Majoubert, Vincent Dupuy, Tiffany Évéquoz,  
Anne-Lillia Fernandez, Anne Fertani, Vera  
Figurek, Valérie Follonier, Stéphane Forel,  
Coralie Freidig, Myriam Gaud, Sarah Gauthier-  
Pichett, Romain Gérard, Sabrina Giacomini,  
Cécile Gilliéron, Sabine Golaz, Carole Gonnet,  
Gabrielle Guex, Florian Guinchard, Aline Hänni,  
Kim Hinderberger, Audrey Holweger, Marion  
Honegger, Faye Imhoof, Juliane Isaac, Pierre  
Jeandet, Céline Jeanneret, Lise Jolivet, Magali  
Jolti, Ekaterina Karasyova, Rache Katana, Valérie  
Laborde Robert, Sébastien Lambert, Eveline  
Langer, Laurence Blanc, Flavio Ligabue, Roy

Llaca, Jessica Kunzi, Roxane Loser Gubser,  
Damien Luisier, Stéphanie Lüps, Marpessa  
Magnin, Marion Majeur, Anne-Evelyn Martin,  
Claudia Marzoli, Flavia Marzoli, Myriam Maso,  
Carole Mathez, Sabrina Matri, Adline Matthey,  
Aurélien Mauron, Céline Mazzon, Cynthia Melo-  
Tetaz, Caroline Miville, Sonia Morenzoni, Chloé  
Morisod, Valérie Noël, Valérie Primatesta Gaud,  
Valérie Noirjean, Aurea Novoa Ligabue, Florence  
Ortelli, Cécile P. Rogg, Sabine Parachini, Lucie  
Passaplan, Coraline Peccoux, Elodie Pereira  
Antonio, Laure Perez, Véronique Pernot, Jessica  
Quiblier-Villalba, Nelly Rautenstrauch, Céline  
Revuelta, Aurélie Riedweg, Nicole Riondel,  
Claudine Romer-Charles, Marina Sagiati, Tania  
Salamini, Giovanna Salemi, Agnès Salomon,  
Pascale Schnorh Malfait, Emilie Sjöllerna,  
Sonia Slama, Tania Soff Magnenat, Marianne  
Sottas, Claire Thévenoz, Sarah Tille, Catherine  
Tinivella Aeschmann, Denise Tozzini, Zoé  
Burgy, Loïc Vagneux, Manuelle Vallet, Gabriel  
Vaucher, Duding Vincent, Juan Francisco  
Vinuesa Robles, Nathalie Voefray, Angélique  
Vuagnoux, Charlotte Wirz, Antoine Zumbach

---

#### Suppléant·es AD SPG

Sarah Berney, Caroline Boccard, Cécile  
Capponi, Emilia Cosme Madeira, Sarah Gardet  
Schmit, Géraldine Labhardt, Marta Lago,  
Véronique Mabut, Saskia Marin, Catherine  
Meier, Sylvie Michel, Tania Muino, David  
Nogueira, Carine Robert, Hadrien Rossier,  
Audrey Wicki, Dominique Wittgenstein

---

#### Bureau de l'AD

Véronique Pernot, Tiffany Evequoz,  
Coralie Freidig, Cécile Gillieron, Gabrielle  
Guex, Saskia Marin, Adline Matthey

---

#### Membres SPG inscrit·es au 31.03.2021

1255 membres

# COMMISSIONS INTERNES

---

## **MDAS Arts Visuels**

Céline Mazzon, Naomi Del Vecchio, Bernadette Doenni Schawalter, Florence Ortelli, Marianne Sottas, Manouche Vallet

---

## **MDAS Éducation Physique**

Mélanie Bolay, Vincent Duding

---

## **MDAS Éducation Musique/Rythmique**

Cécile Polin Rogg, Emilie Bugnion, Muriel Ernandes, Myriam Gaud, Madeleine Messerli

---

## **Enseignement et éducation spécialisés**

Olivier Baud, Anne Fernandez

---

## **Coordinateur-trices pédagogiques**

Françoise Sütterlin, Olivier Hinderberger

# RENCONTRES AVEC LES FAITIÈRES ET LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

---

## **Commission paritaire du statut (RStCE – B 5 10.04)**

Olivier Baud, Francesca Marchesini

---

## **Direction générale de l'office médico-pédagogique (DGOMP)**

Olivier Baud, Fabienne Faurax, Anne Fernandez, Francesca Marchesini

## Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

---

## **Rencontres DGEO**

comité

---

## **Bureau des associations**

Olivier Hinderberger, Francesca Marchesini, Corneel Mertens

---

## **Commission de la formation de l'enseignement primaire (COFOEP)**

Nicole Degoumois Boesiger, Stéphane Forel, Olivier Hinderberger

---

## **Commission des moyens d'enseignement et des fournitures école (COMEFE)**

Marie-José Andrès, Valérie Noël, Florence Ortelli, Adolfo Ponte, Marianne Sottas

---

## **Mathématiques, sciences de la nature et numérique (CEMSNN)**

Annick Bürkhard Prunier

---

## **Langues et cultures d'origine (LCO)**

Germain Thomas Rodriguez, Charlotte Wirz

---

## **Commission culturelle**

Catherine Tinivella-Aeschmann



## Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)

---

### **Commission consultative de l'école inclusive et mise en œuvre du concept de la pédagogie spécialisée**

Olivier Baud, Francesca Marchesini

---

### **Commission paritaire FO18**

Olivier Baud

---

### **Commission paritaire CO22**

Francesca Marchesini

---

### **Groupes d'accompagnement de l'école numérique**

Frédéric Hiltbrand, Olivier Hinderberger

---

### **EP21**

Olivier Baud, Francesca Marchesini,  
Corneel Mertens

## Syndicat des enseignant·es de Suisse romande (SER)

---

### **Comité du SER (CoSER)**

Francesca Marchesini,  
suppléante : Marion Avvenenti

---

### **Enseignement spécialisé**

Sébastien Toninato

---

### **AD du SER (16 délégué·es)**

Marion Avvenenti, Olivier Baud, Carine Guex,  
Rachel Bourquin Guidi, Olivier Hinderberger,  
Romain Iantorno, Francesca Marchesini, Céline  
Mazzon, Corneel Mertens, Florence Ortelli,  
Valérie Primatesta Gaud, Germain Thomas  
Rodriguez, Suzanne Schoeb, Sonia Slama, Marc  
Thévenoz, Catherine Tinivella Aeschimann

## Cartel intersyndical

---

### **Bureau**

Olivier Baud

---

### **Comité**

Romain Iantorno, Marc Thévenoz, Sonia Slama

---

### **AD Cartel (11 délégué·es)**

Marion Avvenenti, Olivier Baud, Carlo Donati,  
Frédéric Hiltbrand, Olivier Hinderberger,  
Romain Iantorno, Francesca Marchesini,  
Céline Mazzon, Corneel Mertens, Florence  
Ortelli, Germain Thomas Rodriguez,  
Sonia Slama, Marc Thévenoz

## Divers

---

### **Fédération des enseignant·es genevois·es (FEG)**

Marion Avvenenti, Francesca Marchesini

---

### **Association genevoise des directeur·trices de l'enseignement primaire (AGDEP)**

Olivier Hinderberger, Francesca Marchesini

# PARTENAIRES EXTERNES

---

## **CPEG (16 délégué-es)**

Olivier Baud, Rachel Bourquin-Guidi, Katja Alexandra Breda, Miguel Castro, Véronique Chevrot, Sandrine Degoumois-Gonzalez Hernandez, Valérie Delez Emery, Laurent Fivaz, Carole Garcia, Frédéric Hiltbrand, François Lligona, Malika Michel, Francesca Marchesini, Valérie Primatesta Gaud, Alexandre Schwartz, Anne Sprüngli, Yann Volpe

---

## **Fonds d'entraide de l'enseignement primaire (FEPP)**

Nicole Schlaeppli (présidente),  
Germain Thomas Rodriguez

## Institut universitaire de formation des enseignantes (IUFÉ)

---

### **Groupe de coordination et assemblée de l'IUFÉ**

Romain Iantorno

---

### **Commission technique enseignement FEP**

Annick Bürkhard Prunier

---

### **Commission technique stages et emploi**

Tiffany Evequoz, Cécile Gillieron

---

### **Enseignement stage et emploi MESP**

Fabienne Faurax

---

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour les éventuelles erreurs ou omissions qui, malgré nos vérifications, subsisteraient dans ces listes.

Merci,

*Le comité*

## 6. COMPTES

### 6.1. COMPTE DE RÉSULTAT

01.04.2020 au 31.03.2021

| Compte/Groupe                      | Solde CHF Débit   | Solde CHF Crédit  |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>3 PRODUITS</b>                  |                   | <b>534'153.47</b> |
| <b>360 Cotisations</b>             |                   | <b>489'336.47</b> |
| 3601 Cotisations                   |                   | 489'336.47        |
| <b>372 Autres Produits</b>         |                   | <b>44'817.00</b>  |
| 3721 Famco & Cartel                |                   | 17'670.00         |
| 3722 Amendes AGO                   |                   |                   |
| 3726 Produits extraordinaires (1)  |                   | 27'147.00         |
| <b>5 CHARGES</b>                   | <b>565'170.08</b> |                   |
| <b>500 Salaires</b>                | <b>291'482.08</b> |                   |
| 5000 Salaires Présidence           | 109'066.13        |                   |
| 5001 Salaires Secrétariat-1        | 65'606.05         |                   |
| 5002 OCAS                          | 7'530.75          |                   |
| 5003 CPEG (2)                      | 83'018.05         |                   |
| 5004 Salaires Secrétariat-2        | 11'827.75         |                   |
| 5005 LAA                           | 440.45            |                   |
| 5006 APG                           | 1'487.00          |                   |
| 5007 Défraiements comité           | 12'505.90         |                   |
| <b>570 Frais de fonctionnement</b> | <b>56'790.97</b>  |                   |
| 5710 Loyer                         | 34'517.75         |                   |
| 5711 Electricité                   | 207.90            |                   |
| 5712 Téléphone                     | 2'837.50          |                   |
| 5713 Informatique                  | 2'870.23          |                   |
| 5714 Travaux, entretien bureau     | 3'473.60          |                   |
| 5715 Frais de matériel             | 5'529.70          |                   |
| 5716 Frais d'envoi                 | 4'725.94          |                   |
| 5717 Matériel de bureau            | 385.15            |                   |
| 5718 Frais divers                  | 664.75            |                   |
| 5719 Assurances ménage & RC        | 578.45            |                   |
| 5720 Amortissement                 | 1'000.00          |                   |
| <b>580 Activités syndicales</b>    | <b>216'444.64</b> |                   |
| 5801 Perte et frais sur débiteurs  | 1'594.78          |                   |
| 5802 Cotis - SER - Cartel - FEG    | 153'859.00        |                   |
| 5803 Protection juridique          | 50'339.45         |                   |
| 5804 Fonds de lutte                | 299.75            |                   |
| 5805 AD+AGE+SER                    | 806.01            |                   |
| 5806 AGO                           | 1'954.00          |                   |
| 5807 Frais de comité               | 1'393.15          |                   |
| 5808 Autres frais                  | 3'704.95          |                   |
| 5809 Frais de communication        | 2'410.40          |                   |
| 5810 Frais d'animations            | 83.15             |                   |
| <b>590 Autres Charges</b>          | <b>452.39</b>     |                   |
| 5900 Frais bancaires, postaux      | 452.39            |                   |
| <b>Total CHF</b>                   | <b>565'170.08</b> | <b>534'153.47</b> |
| <b>Perte CHF</b>                   |                   | <b>31'016.61</b>  |

1 - Don du SER chf 26'112.00

2 - Paiement recapitalisation chf 73'482.00

## 6.2. BILAN

au 31.03.2021

| Compte/Groupe                     | Solde CHF<br>Débit | Solde CHF<br>Crédit |
|-----------------------------------|--------------------|---------------------|
| <b>1 ACTIFS</b>                   | <b>308'317.97</b>  |                     |
| <b>100 Liquidités</b>             | <b>278'656.99</b>  |                     |
| 1020 PostFinance (Compte Courant) | 211'819.59         |                     |
| 1021 PostFinance (Fonds de Lutte) | 66'837.40          |                     |
| <b>110 Creances</b>               | <b>22'516.99</b>   |                     |
| 1105 Débiteurs Membres            | 19'355.60          |                     |
| 1106 Débiteurs Membres (Arriérés) |                    |                     |
| 1108 Actifs Transitoires          | 3'161.39           |                     |
| <b>150 Matériel et mobilier</b>   | <b>6'643.99</b>    |                     |
| 1500 Matériel & Mobilier          | 6'643.99           |                     |
| <b>180 Parts sociales</b>         | <b>500.00</b>      |                     |
| 1850 2 Parts Sociales BCGE        | 500.00             |                     |
| <b>2 PASSIFS</b>                  |                    | <b>339'334.58</b>   |
| <b>200 Dettes</b>                 |                    | <b>101'601.60</b>   |
| 2000 Créanciers                   |                    | 37'896.00           |
| 2005 Créanciers Membres           |                    | 2'363.20            |
| 2006 Passifs Transitoires         |                    | 60'520.80           |
| 2030 Acomptes des membres         |                    | 821.60              |
| 2229 Compte transitoire salaire   |                    |                     |
| <b>280 Capital</b>                |                    | <b>237'732.98</b>   |
| 2800 Capital / Fortune Nette      |                    | 237'732.98          |
| <b>Total au 31.03.2021 CHF</b>    | <b>308'317.97</b>  | <b>339'334.58</b>   |
| <b>Perte au 31.03.2021 CHF</b>    | <b>31'016.61</b>   |                     |

## 6.3. BUDGET 2021-2022

| Budget 2021-2022                                                |                   |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|
|                                                                 | Solde CHF         |
| <b>3 PRODUITS</b>                                               | <b>607'118.17</b> |
| <b>360 Cotisations</b>                                          | <b>485'000.00</b> |
| 3601 Cotisations                                                | 485'000.00        |
| <b>372 Autres Produits</b>                                      | <b>122'118.17</b> |
| 3721 Famco & Cartel                                             | 17'700.00         |
| 3722 Amendes AGO                                                | 7'000.00          |
| 3725 Produits d'animations                                      | 600.00            |
| 3726 Produits extraordinaires (1)                               | 96'818.17         |
| <b>5 CHARGES</b>                                                | <b>549'750.00</b> |
| <b>500 Salaires</b>                                             | <b>250'500.00</b> |
| 5000 Salaires Présidence                                        | 91'100.00         |
| 5001 Salaires Secrétariat - MG                                  | 67'150.00         |
| 5002 OCAS                                                       | 9'200.00          |
| 5003 CPEG                                                       | 20'000.00         |
| 5004 Salaires Secrétariat -TS                                   | 41'700.00         |
| 5005 LAA                                                        | 800.00            |
| 5006 APG                                                        | 2'200.00          |
| 5007 Défraiements comité                                        | 14'900.00         |
| 5008 Salaire ménage                                             | 3'450.00          |
| <b>570 Frais de fonctionnement</b>                              | <b>53'850.00</b>  |
| 5710 Loyer                                                      | 36'500.00         |
| 5711 Electricité                                                | 300.00            |
| 5712 Téléphone                                                  | 2'900.00          |
| 5713 Informatique                                               | 3'500.00          |
| 5714 Travaux, entretien bureau                                  | 800.00            |
| 5715 Frais de matériel                                          | 3'500.00          |
| 5716 Frais d'envoi                                              | 3'500.00          |
| 5717 Matériel de bureau                                         | 550.00            |
| 5718 Frais divers                                               | 700.00            |
| 5719 Assurances ménage & RC                                     | 600.00            |
| 5720 Amortissement                                              | 1'000.00          |
| <b>580 Activités syndicales</b>                                 | <b>244'900.00</b> |
| 5801 Perte sur débiteurs                                        | 1'000.00          |
| 5802 Cotisations SER & Cartel & FEG                             | 156'000.00        |
| 5803 Protection juridique (38'000)+dossier non couvert (28'000) | 66'000.00         |
| 5804 Fonds de lutte                                             | 1'500.00          |
| 5805 AD+AGE+SER                                                 | 3'000.00          |
| 5806 AGO                                                        | 3'600.00          |
| 5807 Frais de comité                                            | 6'500.00          |
| 5808 Autres frais                                               | 2'000.00          |
| 5809 Frais de communication                                     | 3'500.00          |
| 5810 Frais d'animations                                         | 1'800.00          |
| <b>590 Autres Charges</b>                                       | <b>500.00</b>     |
| 5900 Frais bancaires, postaux                                   | 500.00            |
| <b>Bénéfice</b>                                                 | <b>57'368.17</b>  |

1 - Remboursements correction décharges syndicales (DIP) + correction COPED (DGEO)

2 - La SPG paye le 69.53% du Salaire de la présidence

---

## 6.4. RAPPORT FINANCIER DU FONDS DE LUTTE

### Fonds de lutte au 31 mars 2021

#### Postfinance (compte Fonds de Lutte)

|            |                               |            |                  |
|------------|-------------------------------|------------|------------------|
| 01.04.2020 | Solde d'ouverture             | CHF        | 63'432.15        |
| 30.03.2021 | 1255 membres x 3 frs          | CHF        | 3'765.00         |
| 30.03.2021 | Remboursement heures de grève | CHF        | -299.75          |
| 31.03.2021 | Frais postaux                 | <u>CHF</u> | <u>-60.00</u>    |
| 31.03.2021 | Solde                         | <u>CHF</u> | <u>66'837.40</u> |

Genève, le 31.03.2021 / GTR

Germain Thomas Rodriguez

---

## 6.5. RAPPORT DES VÉRIFICATEUR·TRICES DES COMPTES

### **Rapport des vérificateurs des comptes de la Société pédagogique genevoise**

#### **Exercice 2020/2021**

Conformément au mandat reçu lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 octobre 2020, nous soussignés, Alexandre Schwartz et Olivier Maulini avons effectué le vendredi 22 avril 2021 la vérification des comptes de la Société pédagogique genevoise.

Après avoir examiné le compte d'exploitation 2020/2021 et par pointage des pièces qui s'y rapportent, ainsi que le bilan au 31 mars 2021, nous pouvons certifier que ceux-ci sont tenus avec rigueur et précision.

Ainsi, nous attestons que les comptes de la Société pédagogique genevoise sont exacts.

Nous remercions Marie-Carmen Gastesi (secrétaire-comptable) et Germain Thomas Rodriguez (trésorier) pour le travail effectué tout au long de l'année et nous demandons donc à l'assemblée, ici présente, de donner décharge au comité.

Les vérificateurs :



Alexandre Schwartz



Olivier Maulini

Fait à Genève, le 22 avril 2021

## 7. LISTE DES ACRONYMES

|                  |                                                                                                                     |
|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>AD</b>        | Assemblée des délégué-es                                                                                            |
| <b>AGDEP</b>     | Association genevoise des directrice-teurs de l'enseignement primaire                                               |
| <b>AGE</b>       | Assemblée générale extraordinaire                                                                                   |
| <b>AGCEP</b>     | Association genevoise des cadres de l'enseignement primaire                                                         |
| <b>AGEEP</b>     | Association genevoise des employé-es des écoles professionnelles                                                    |
| <b>AGMEP</b>     | Association genevoise des maîtres d'éducation physique                                                              |
| <b>AGO</b>       | Assemblée générale ordinaire                                                                                        |
| <b>AIS</b>       | Assistant-e à l'intégration scolaire                                                                                |
| <b>APG</b>       | Assurance perte de gain                                                                                             |
| <b>BASS</b>      | Bureau des associations                                                                                             |
| <b>CCA</b>       | Centrale commune d'achats                                                                                           |
| <b>CDIP</b>      | Conférence suisse des directeur-trices cantonaux-ales de l'instruction publique                                     |
| <b>CEMSNN</b>    | Commission de l'enseignement des mathématiques, des sciences de la nature et du numérique                           |
| <b>CF</b>        | Coordinateur-trice de formation                                                                                     |
| <b>CIIP</b>      | Conférence intercantonale des directrices et directeurs de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin |
| <b>CIP</b>       | Conférence intercantonale de l'instruction publique                                                                 |
| <b>CLACC</b>     | Classe d'accueil                                                                                                    |
| <b>CLI</b>       | Classe intégrée                                                                                                     |
| <b>CO</b>        | Cycle d'orientation                                                                                                 |
| <b>CoFOEP</b>    | Commission formation école primaire                                                                                 |
| <b>COMEFE</b>    | Commission des moyens d'enseignement, des fournitures scolaires et des équipements                                  |
| <b>COPIL</b>     | Comité de pilotage                                                                                                  |
| <b>CoSER</b>     | Comité du syndicat des enseignant-es romand-es                                                                      |
| <b>CP</b>        | Coordinateur-trice pédagogique                                                                                      |
| <b>CPEG</b>      | Caisse de prévoyance de l'État de Genève                                                                            |
| <b>Dél CE-RH</b> | Délégation du Conseil d'État aux ressources humaines                                                                |
| <b>DESI</b>      | Directeur-trice d'établissements spécialisés et de l'intégration                                                    |



|                    |                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>DGEO</b>        | Direction générale de l'enseignement obligatoire                                                                                                                                                                |
| <b>DGOMP</b>       | Direction générale de l'office médico-pédagogique                                                                                                                                                               |
| <b>DIP</b>         | Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse                                                                                                                                        |
| <b>DIR-E</b>       | Direction d'établissement                                                                                                                                                                                       |
| <b>ECDIP</b>       | Économat cantonal du DIP                                                                                                                                                                                        |
| <b>ECPS</b>        | École de pédagogie spécialisée                                                                                                                                                                                  |
| <b>ECSP</b>        | Enseignant·e chargé·e du soutien pédagogique                                                                                                                                                                    |
| <b>EEDP</b>        | Entretien d'évaluation et de développement du personnel                                                                                                                                                         |
| <b>EO</b>          | Enseignement obligatoire                                                                                                                                                                                        |
| <b>EPP</b>         | Enseignant·e en période probatoire                                                                                                                                                                              |
| <b>ESII</b>        | Enseignement secondaire II                                                                                                                                                                                      |
| <b>FAMCO</b>       | Fédération des Associations de maître·sses du Cycle d'orientation                                                                                                                                               |
| <b>FAPCEGM-HEM</b> | Fédération des associations du personnel enseignant, administratif et technique de la confédération des écoles genevoises de musique, danse, théâtre, rythmique Jaques-Dalcroze et de la Haute école de musique |
| <b>FAPEO</b>       | Fédération des Associations de parents d'élèves de l'école obligatoire                                                                                                                                          |
| <b>FAPSE</b>       | Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation                                                                                                                                                           |
| <b>FEEP</b>        | Fonds d'entraide de l'enseignement primaire                                                                                                                                                                     |
| <b>FEG</b>         | Fédération des enseignant·es genevois·es                                                                                                                                                                        |
| <b>FEP</b>         | Formation en enseignement primaire                                                                                                                                                                              |
| <b>FO18</b>        | Formation obligatoire jusqu'à 18 ans                                                                                                                                                                            |
| <b>FT</b>          | Formateur·trice de terrain                                                                                                                                                                                      |
| <b>FU</b>          | Formateur·trice universitaire                                                                                                                                                                                   |
| <b>GIAP</b>        | Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire                                                                                                                                                          |
| <b>GT</b>          | Groupe de travail                                                                                                                                                                                               |
| <b>IUFE</b>        | Institut universitaire de formation des enseignant·es                                                                                                                                                           |
| <b>JES</b>         | Journée de l'enseignement spécialisé                                                                                                                                                                            |
| <b>LPAC</b>        | Loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux                                                                                  |
| <b>LCO</b>         | Langue et culture d'origine                                                                                                                                                                                     |
| <b>MDAS</b>        | Maître·sse de disciplines artistiques et sportives                                                                                                                                                              |
| <b>MER</b>         | Moyens d'enseignements romands                                                                                                                                                                                  |
| <b>MESP</b>        | Maîtrise universitaire en enseignement spécialisé                                                                                                                                                               |
| <b>MSPE</b>        | Maturité spécialisée pédagogie                                                                                                                                                                                  |

|                  |                                                                                                                                                              |
|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OCSIN</b>     | Office cantonal des systèmes d'information et du numérique                                                                                                   |
| <b>OMP</b>       | Office médico-pédagogique                                                                                                                                    |
| <b>OPE</b>       | Office du personnel de l'État                                                                                                                                |
| <b>PAT</b>       | Personnel administratif et technique                                                                                                                         |
| <b>PE</b>        | Personnel enseignant                                                                                                                                         |
| <b>PER</b>       | Plan d'étude romand                                                                                                                                          |
| <b>PER Ednum</b> | PER éducation numérique                                                                                                                                      |
| <b>PES</b>       | Procédure d'évaluation standardisée                                                                                                                          |
| <b>PFQ</b>       | Plan financier quadriennal                                                                                                                                   |
| <b>REP</b>       | Réseau d'enseignement prioritaire                                                                                                                            |
| <b>RH</b>        | Ressources humaines                                                                                                                                          |
| <b>RP</b>        | Responsable pédagogique                                                                                                                                      |
| <b>RPAC</b>      | Règlement d'application de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux |
| <b>SCORE</b>     | Système compétence rémunération évaluation                                                                                                                   |
| <b>SEE</b>       | Service évaluation et enseignement                                                                                                                           |
| <b>SFCEO</b>     | Secteur de la formation continue de l'enseignement obligatoire                                                                                               |
| <b>SEM</b>       | Service école médias                                                                                                                                         |
| <b>SG</b>        | Secrétariat général                                                                                                                                          |
| <b>SOP</b>       | Service organisation et de la planification                                                                                                                  |
| <b>SPES</b>      | Soutien pédagogique de l'enseignement spécialisé                                                                                                             |
| <b>SER</b>       | Syndicat des enseignant-es romand-es                                                                                                                         |
| <b>SESAC</b>     | Service écoles et sport, art, citoyenneté                                                                                                                    |
| <b>SIT</b>       | Syndicat Interprofessionnel de travailleuses et travailleurs                                                                                                 |
| <b>SMC</b>       | Service du médecin cantonal                                                                                                                                  |
| <b>SRED</b>      | Service de la recherche en éducation                                                                                                                         |
| <b>SSE</b>       | Service du suivi de l'élève                                                                                                                                  |
| <b>SSEJ</b>      | Service de santé de l'enfance et de la jeunesse                                                                                                              |
| <b>SSP/Vpod</b>  | Syndicat des services publics                                                                                                                                |
| <b>TECFA</b>     | Technologie de formation et apprentissage                                                                                                                    |
| <b>TTC</b>       | Temps de travail en commun                                                                                                                                   |
| <b>UNION</b>     | Union du corps enseignant secondaire genevois                                                                                                                |



**SOCIÉTÉ  
PÉDAGOGIQUE  
GENEVOISE**

